

Le Guilvinec

vue sur océan

COMMUNE DU GUILVINEC

Conseil municipal du 11 mars 2016

Compte rendu

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean Luc Tanneau, Monsieur Le Balch Daniel, Monsieur Brunot Pierre, Madame Gadonnay Stéphanie, Madame Bodéré Albane, Madame Le Gall Gaëlle, Monsieur Kerriou Christian, Madame Gléhen Danièle, Madame Aubrée-Lijour Marie-Claude, Monsieur Palud Bernard, Madame Barbet Sylvie, Monsieur Maréchal Dominique, Monsieur Peron Roger, Madame Volant Laure, Monsieur Henri Le Cleach, Madame Laurent Jocelyne, Monsieur Couant Guillaume.

PRESENTS PAR PROCURATION : Monsieur Daniel René-Claude donne pouvoir à Monsieur Le Balch Daniel, Madame Ranzoni Michèle donne pouvoir à Monsieur Peron Roger, Madame Le Goff Françoise donne pouvoir à Madame Volant Laure, Monsieur Biet Thomas donne pouvoir à Madame Le Gall Gaëlle, Monsieur Le Bellec Etienne donne pouvoir à Madame Laurent Jocelyne.

ABSENTS : Monsieur Guéguen Johan, Madame Barbet Sylvie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Bodéré Albane.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

Vote des comptes administratifs 2015

Après étude par la commission finances réunie le 19 février dernier, Monsieur Le Balch présente au conseil municipal les grandes lignes du compte administratif 2015 du budget principal de la commune, lesquelles peuvent se résumer de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés			738 399,40		738 399,40	
Opérations de l'exercice	2 731 314,98	3 311 910,91	552 109,06	863 965,49	3 283 424,04	4 175 876,40
TOTAUX	2 731 314,98	3 311 910,91	1 290 508,46	863 965,49	4 021 823,44	4 175 876,40
Résultats de clôture		580 595,93	426 542,97			154 052,96
Restes à réaliser			229 344,95	262 084,00	229 344,95	262 084,00
TOTAUX CUMULÉS	2 731 314,98	3 311 910,91	655 887,92	262 084,00	3 387 202,90	3 573 994,91
RÉSULTATS DÉFINITIFS		580 595,93	393 803,92			186 792,01

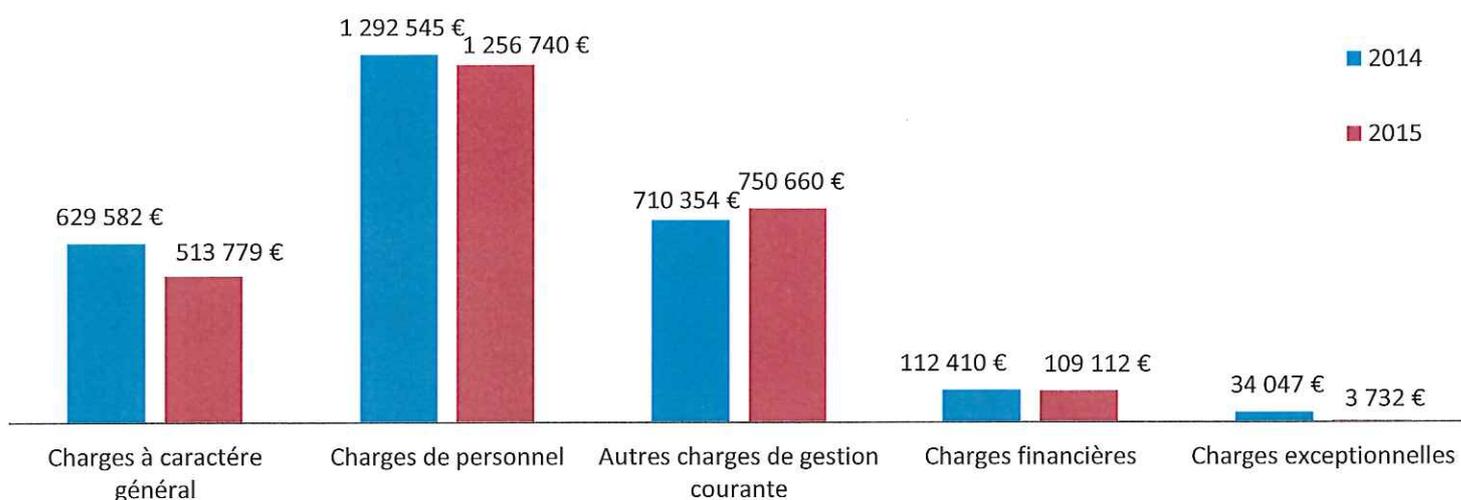
Après avoir énoncé ces chiffres, Daniel Le Balch indique que le résultat aurait pu être augmenté de 100 000 € si le financement du contrat enfance jeunesse ainsi que les indemnités de remboursement du personnel avaient été versées avant le 31 décembre.

Monsieur le Maire ajoute que la dette de Tréffiagat concernant le financement du Ty Malamok n'a toujours pas été remboursée à la commune du Guilvinec. Un courrier faisant état d'une délibération d'engagement financier prise par la commune de Tréffiagat circule au sein du conseil.

Daniel Le Balch reprend le cours du conseil en passant à l'examen détaillé des comptes par la commission finances avec les éléments suivants :

- Au niveau des dépenses de fonctionnement

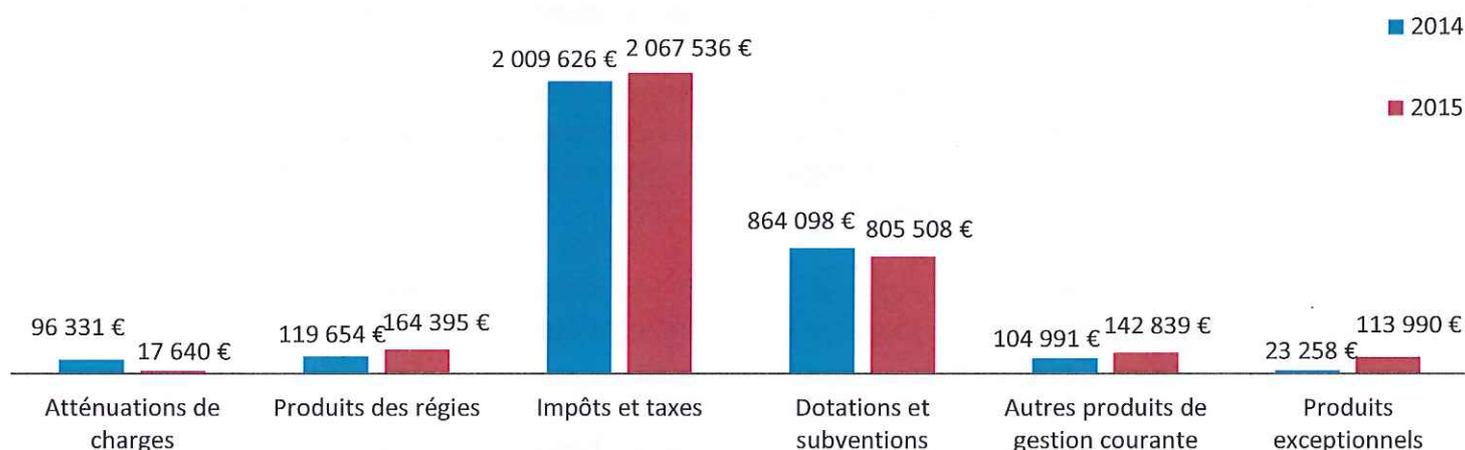
Une baisse des dépenses réelles de 5,21% est constatée par rapport à 2014. Comme le montre l'histogramme suivant, les baisses ont été consenties sur les charges à caractères général et les dépenses de personnel. Quant aux charges financières, les taux d'intérêt actuellement bas permettent de réaliser des économies sur les emprunts à taux variable.



Les autres charges de gestion courante sont quant à elle en légère augmentation en raison notamment de la participation de la commune aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

- Au niveau des recettes de fonctionnement

Une hausse des recettes réelles de 2,92% est constatée par rapport à 2014. Comme le montre l'histogramme suivant, malgré les baisses de dotations de l'Etat, la hausse des produits des régies (+37,39%), du produit fiscal (+2,88%) et des rentrées exceptionnelles a permis d'absorber cette baisse.



- Au niveau de l'autofinancement

La baisse des dépenses combinée à une hausse des recettes permet donc de dégager un autofinancement de 580 595,93 € (comprenant les opérations d'ordre). Ce dernier en forte augmentation (+45%) par rapport à 2014 couvre largement le déficit constaté en investissement.

Quant aux dépenses d'investissement de l'exercice 2015, elles se sont élevées à 552 109 € auquel le déficit constaté en 2014 s'ajoute pour un montant de 738 399 € soit un total de 1 290 508,46 €. Elles ont été réparties comme suit :

	CA 2015	Poids dans les dépenses totales
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014 reporté	738 399,40 €	57,326%
Travaux électriques (enfouissement des lignes)	163 353,17 €	12,682%
Remboursement du capital de la dette	159 940,72 €	12,417%
Amélioration et accessibilité voirie	82 523,91 €	6,407%
Protection de la dune	66 570,00 €	5,168%
Acquisition de matériels	11 860,49 €	0,921%
Amélioration bâtiments	11 175,05 €	0,868%
Concessions informatiques et droits similaires	6 408,00 €	0,497%
Révision générale du PLU	5 837,31 €	0,453%
Signalétique ville	1 474,80 €	0,114%
Aménagement entrée de ville côté port	1 344,00 €	0,104%
Aménagement du nouvel office	1 061,04 €	0,082%
Restructuration de l'ALSH	898,93 €	0,070%

Quant à l'en-cours de dette, celui-ci s'est élevé, au 31 décembre 2015, à 2 363 226,44 € soit environ 787 € par guilviniste (la moyenne de la strate étant de 710 € par habitant).

Les recettes d'investissement se sont élevées, quant à elles, à 863 965 € composée essentiellement par l'autofinancement dégagé en 2014 (46%), les subventions reçues pour les opérations d'investissement réalisées en 2014 (19%), le FCTVA et la taxe d'aménagement (7%).

Avant de quitter la salle pour le délibéré, Monsieur le Maire tient à remercier tous les élus ainsi que l'ensemble du personnel pour le respect des lignes budgétaires qui a permis d'augmenter la capacité d'autofinancement.

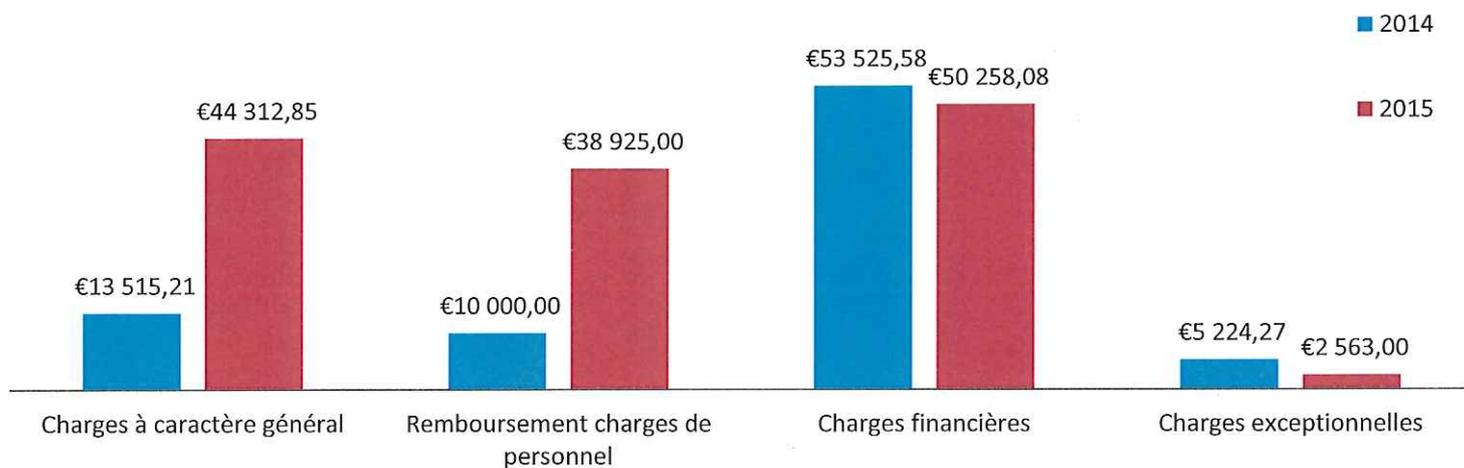
Monsieur le Maire quittant la salle, Daniel Le Balch propose au conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif 2015 du budget principal ;
Il est approuvé avec trois abstentions (Madame Laurent Jocelyne, Monsieur Couant Guillaume)
- D'affecter le résultat de fonctionnement 2015 (580 595,93 €) à la section d'investissement du budget primitif 2016.
L'affectation est approuvée à l'unanimité des présents

Le budget assainissement est ensuite évoqué. Il peut être résumé de la manière suivante :

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés				953 009,05		953 009,05
Opérations de l'exercice	476 913,08	578 072,73	639 317,63	530 866,16	1 116 230,71	1 108 938,89
TOTAUX	476 913,08	578 072,73	639 317,63	1 483 875,21	1 116 230,71	2 061 947,94
Résultats de clôture		101 159,65		844 557,58		945 717,23
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	476 913,08	578 072,73	0,00	844 557,58	476 913,08	1 422 630,31
RÉSULTATS DÉFINITIFS		101 159,65		844 557,58		945 717,23

Concernant les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont en augmentation par rapport à 2014 correspondant à des régularisations notamment sur les charges de personnel remboursées au budget principal. L'application d'un loyer pour l'occupation d'un terrain communal par la station d'épuration explique également la hausse des charges à caractère général.



Quant aux recettes, ces dernières sont également en augmentation (+7,22 %) en raison principalement de l'apport d'eaux claires parasites par la commune de Plomeur à la station d'épuration (surfacturation pratiquée).

Les dépenses d'investissement sont reprises dans le tableau suivant :

	CA 2015	Poids dans les dépenses totales
Remboursement du capital de la dette	85 917,40 €	13,439%
Remplacement des membranes à la step	235 976,40 €	36,911%
Lutte contre les inondations à Moulin Mer	4 320,00 €	0,676%
Etude sur le système d'assainissement	11 712,00 €	1,832%
Travaux sur réseaux	384,00 €	0,060%

Ces dépenses ont été financées en grande partie par le résultat positif de 2014 et par l'excédent de fonctionnement 2015. Quant au montant de la dette, il reste très faible car si il est ramené au nombre d'usagers il est de 475 €. La capacité de désendettement est également un signe positif car si l'autofinancement était consacré au remboursement de la dette deux exercices suffiraient.

Monsieur le Maire quitte la salle, Daniel Le Balch propose ainsi au conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif 2015 du budget assainissement ;

Il est approuvé avec trois abstentions (Madame Laurent Jocelyne, Monsieur Couant Guillaume)

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2015 (101 159,65 €) à la section de fonctionnement du budget primitif 2016.
L'affectation est approuvée avec trois abstentions (Madame Laurent Jocelyne, Monsieur Couant Guillaume)

Pour terminer ce point à l'ordre du jour, Daniel Le Balch propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2015 pouvant se résumer de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT						
Résultats reportés		113 764,48	318 904,63		205 140,15	
Opérations de l'exercice	371 427,47	98 217,31	52 522,31	364 599,63	423 949,78	462 816,94
TOTAUX	371 427,47	211 981,79	371 426,94	364 599,63	629 089,93	462 816,94
Résultats de clôture	159 445,68		6 827,31		166 272,99	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	371 427,47	211 981,79	371 426,94	364 599,63	742 854,41	576 581,42
RÉSULTATS DÉFINITIFS	159 445,68		6 827,31		166 272,99	

Après que le maire ait quitté la salle, le compte administratif du budget lotissement est approuvé à l'unanimité des présents.

Vote des comptes de gestion 2015

Les comptes de gestion reprennent l'ensemble des opérations et mouvements comptables de la commune. Ces documents sont dressés par le Trésor Public.

En raison de la concordance des écritures avec les comptes administratifs, il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion pour l'année 2015 pour les trois budgets.

Avec trois abstentions (Laurent Jocelyne, Couant Guillaume), les comptes de gestion 2015 sont approuvés.

Approbation du rapport d'activité 2015 de l'Office de Tourisme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Tourisme et notamment l'article R133-13, selon lequel le rapport d'activités de l'Office de Tourisme doit être soumis au Comité de Direction de l'Office du Tourisme par le Président puis au Conseil Municipal,

Vu l'article 3 de la convention d'objectifs signée entre la commune et l'Office de Tourisme,

Vu le rapport d'activités 2015 de l'Office de Tourisme transmis avec la convocation du dernier conseil municipal,

Albane Bodéré indique que l'année 2015 fut la première année pleine et entière de l'office dans ses nouveaux locaux. L'effet a été immédiatement constaté dans la mesure où la fréquentation a augmenté de 30% par rapport à 2014. Le nombre de visiteurs au Guilvinec représente en 2015 25% de l'ensemble des visiteurs sur le pays bigouden sud.

Du fait du classement de la commune en « commune touristique », le point d'accueil devra être maintenu après le transfert de compétence à la communauté de communes.

Elle invite donc le conseil municipal à approuver le document.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2015 de l'office de tourisme.

Détermination de la participation 2016 aux frais de fonctionnement de l'office de tourisme

Daniel Le Balch rappelle au conseil municipal que la convention d'objectifs, validée par le conseil municipal dans sa séance du 6 mars 2015, dispose dans son article 5 que les participations « seront fixées par avenant à la présente convention après présentation d'un budget primitif ».

Ainsi, au regard du budget primitif proposé par l'office de tourisme et validé par son comité directeur, Daniel Le Balch propose qu'une participation de 78 500 € soit versée au titre de la participation communale 2016.

Albane Bodere quitte la salle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le montant de la participation 2016 à l'office de tourisme.

Versement de subventions exceptionnelles aux associations

Dans l'attente du vote du budget et de l'approbation du montant des subventions par association, Daniel Le Balch propose que des subventions exceptionnelles soient versées aux associations dont certaines de leurs manifestations ont lieu dans les semaines à venir.

Ainsi, il propose les montants suivants :

- 500 € pour le Festival Croc'livres à l'amicale laïque de Léchiagat-Tréffiagat ;
- 300 € pour la manifestation « Beau port, bon port » à l'association Port d'intérêt patrimonial ;
- 300 € pour le défi des ports de pêche au lycée maritime ;
- 30 € par enfant domicilié au Guilvinec et scolarisé au collège Paul Langevin pour les voyages scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le versement de ces subventions.

Désignation des membres de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLET)

Suite au renouvellement du conseil communautaire du 25 février dernier, Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit à nouveau délibérer pour désigner les membres de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées. Il propose que Daniel Le Balch en tant qu'adjoint aux finances soit membre titulaire et lui-même en tant que membres suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

Suppression de l'emploi de responsable administratif

Considérant que le tableau des emplois approuvé en conseil municipal le 31 juillet 2015 et que l'organigramme qui en découle ne font pas apparaître un poste de responsable administratif,

Vu la saisine du comité technique à ce sujet,

Daniel Le Balch propose de supprimer le poste de responsable administratif.

Avec une abstention (Marie Claude Aubrée-Lijour), le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

Acquisition par la commune du groupe médical

Dans sa séance du 9 octobre 2015, le conseil municipal a approuvé le projet de reprise du groupe médical pour être la base du pôle de santé « éclaté ».

Le rapport expose de manière sommaire le projet de santé élaboré avec les professionnels de notre commune. Il est rappelé au conseil que ce projet est né d'une volonté commune municipalité/médecins auquel s'est rattachée les autres professionnels de santé (infirmiers, pharmaciens, kiné, ...). L'objectif est clair : pérenniser l'offre de soins sur notre commune et en particulier dans le centre-ville. L'idée d'une maison de santé pluridisciplinaire a été écartée par les professionnels médicaux et paramédicaux de la commune puisqu'ils ont aménagé chacun leur cabinet. Lors d'une réunion en présence de l'ARS, ils ont indiqué leur volonté de ne pas intégrer une maison de santé pluridisciplinaire si tel était le projet de la collectivité.

Aussi, plutôt que de réagir à une situation de fait qui serait celle constatée dans d'autres communes (départ des médecins sans projet élaboré avec eux), une anticipation et une collaboration avec eux ont été privilégiées pour pérenniser l'offre de soins évitant ainsi un éventuel désert médical.

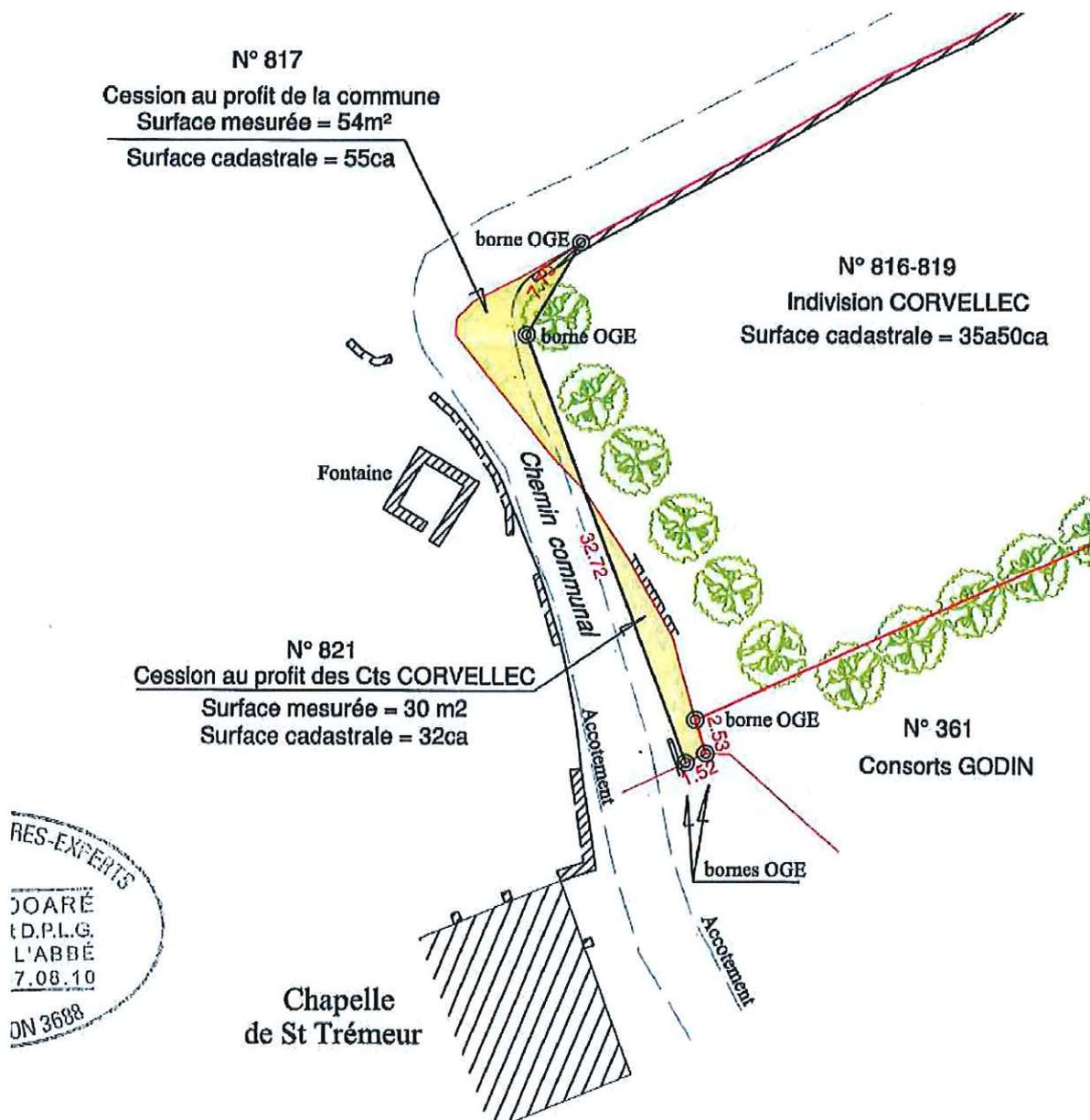
Aussi, Monsieur le Maire propose pour lancer l'opération immobilière :

- D'acquérir, sur la base de l'estimation de France Domaine, le groupe médical pour un montant de 220 000 €,
- De prendre en charge les frais de notaire liés à l'acquisition.

Avec quatre votes contre (Marie Claude Aubrée-Lijour, Guillaume Couant, Jocelyne Laurent), le conseil municipal approuve l'acquisition du groupe médical. L'opposition émet un doute sur la pertinence, du choix en faveur des médecins qui restent chez eux. Il est également soulevé l'absence de dentiste dans la commune suite au départ du dernier praticien. Marie-Claude Aubrée-Lijour s'oppose quant à elle au montant des travaux annoncés (500 000 €) dont le détail n'est pas fourni.

Echange de parcelles avec un propriétaire

Pierre Brunot explique au conseil municipal qu'un accord oral a été trouvé pour un échange de parcelles avec les consorts Corvellec aux abords de la chapelle de Saint Trémur. Cet accord a été conclu lors de l'aménagement de la voirie. Comme le montre le plan ci-après, la cession au profit de la commune porte sur une surface de 54 m² et la cession au profit des consorts Corvellec sur une surface de 30 m².



L'échange est consenti à titre gratuit et les frais liés à la cession seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette proposition.

A l'unanimité des présents, le conseil approuve la proposition.

Avis du conseil municipal sur l'ouverture dominicale de la coopérative maritime

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », modifie la législation sur l'ouverture des commerces (établissements de vente au détail : prêt à porter, parfumerie, équipement de la maison, grands magasins...) le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par le Préfet, au titre de l'article L. 3132-20 du code du travail, sur le repos dominical.

La coopérative maritime a transmis une demande d'ouverture de leurs magasins certains dimanches en saison estivale dans les modalités suivantes :

- Ouverture sur 7 dimanches matins répartis sur les mois de juillet et août, de 9h30 à 12h30,
- La présence des salariés se fait sur la base du volontariat,
- Les salariés qui travailleront le dimanche matin seront rémunérés selon les termes du droit du travail,
- Un repos compensateur est prévu,
- Le délégué du personnel a donné un avis favorable,
- Les salariés volontaires ont donné leur accord écrit.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3132-23 du code du travail, le conseil municipal est amené à donner son avis.

Avec une abstention (Jocelyne Laurent) et deux votes contre (Guillaume Couant, Etienne Le Bellec), le conseil municipal donne un avis favorable.

La secrétaire de séance,

Albane Bodere

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Albane Bodere', with a horizontal line drawn through it.